

T	E	X			
T	E	S		&	
D	O	C	U		
M	E	N	T	S	
D	E	S			
B	A	R	O	N	
N	I	E	S		

« Devis des réparations au château de Pierrelongue avec prix fait » 15 novembre 1710

AD Drôme. Protocoles de Jean-Thomas Ginoux. 1710.
F° 284v° - 287r°

Présentation du document

Beaucoup d'interrogations subsistent sur le château de Pierrelongue. À défaut d'éclairer la lanterne des curieux (car un prix fait est un document technique dont l'interprétation ne saute pas aux yeux), nous proposons à la sagacité de nos lecteurs ce texte de 1710, puisé dans les notariales de Mollans et rédigé par Jean-Thomas Ginoux. Il s'agit d'un devis pour réparer le château, pour lors propriété d'Esperit Joseph Marie de Quiqueran, seigneur de Pierrelongue (il réside à Bédoin). À l'origine ce document était destiné à alimenter une initiation à la paléographie moderne ; c'est ce qui explique la forme « pédagogique » de sa retranscription. Nous pensons toutefois que sa publication aujourd'hui, accompagnée de l'original, pourra éveiller quelques curiosités et amener certains à la lecture de nos riches archives.

Retranscription

Devis des réparations au château de Pierrelongue avec prix fait

Premièrement il convient pour parachever
le pigeonnier de faire un camarat et de suite le
5 couvert, poser à la fenêtre les deux bars qui sont
faicts pour cella, faire à ladite fenestre une volière
à divers trous, garnir ledit pigeonnier d'autant
de trous qui se pourra pour faire nicher les
pigeons, blanchir tout ledit pigeonnier en dedans
10 et le devant de ladite volière en dehors, netoyer
les tuyeaux qui ont esté posés au devant et
tout autour de ladite volière, y mettre celluy qui
y manque, faire deux bujets ou cloisons pour
la séparation des degrés dudit pigeonnier et y
15 laisser une entrée.

Concernant la cuisine

Il convient faire une cheminée à l'endroit destiné,
percer la voute et conduire le tuyeau de la
hauteur des crénaux, refaire la fenestre et la
20 faire égalle à celle du vestibulle et pour ce
redresser une muraille qui a esté démolie pour
agrandir ladite cuisine, plus un potager et y
placer la pierre destinée pour icelluy, poser
la pierre pour un eyguier à l'endroit destiné et
25 y faire des estagères pour tenir la vesselle
en façon de placard pour y mettre un
treillis ou de portes, du mesme costé un
armoire dans l'espaisseur de la muraille pour
servir de garde à manger, agrandir la porte

30 d'entrée, un degré dans ladite cuisine pour
monter au pigeonnier et aux grenier au
dessoubs duquel y faire une petite depance
pour servir à ladite cuisine, carronner ladite cuisine
la crépir avec mortier et ensuite la blanchir avec
35 un lait de chaux.

Pour faire une chambre du costé de l'église

Il convient faire un plancher à bois noyé de la
hauteur neccessaire, y faire une cheminée de platre
à la mode, redresser et cueillir la fenestre avec une
40 place de placard, raboucher et blanchir toute ladite
chambre, blanchir le dessoubs dudit plancher le
tout avec la truelle et au dessus faire un camarat
avec son couvert de tuilles, parachever les crénaux,
faire à neuf un cabinet du fonds bien blanchi et
45 à plafonds, y faire et cueillir une porte et une
fenestre convenable, et au dessoubs des lieux y faire
un bujet pour les couvrir.

Pour faire deux chambres à plain pied de la salle

Il convient faire le plancher pour y marcher
50 en façon qu'il puisse servir de plafonds aux chambres
qui pourroient dans la suite se construire en dessoubs,
auxquelles à contraire faut faire deux fenestres
conformes et à plain de celles faictes auxdites deux
chambres et carronner ledit plancher à parquetage
55 et pour le plancher au dessus un plafond en forme
de voute, faire une cheminée à l'engloise avec
plâtre à chacune desdites chambres qui seront conduite
de la hauteur des créneaux, et pour la séparation
desdites chambres sera fait une cloizon, les murailles
60 de l'une et l'autre seront crépies et blanchies avec
la truelle, de mesme que lesdits plafonds,
une cornisse tout au tour desdites chambres.

Pour les greniers au dessus desdites chambres

Le plancher sur le susdit plafond sera d'un bastu avec
65 bon mortier, le dessus sera un camara à bois
neyé, et le tout de toute la longueur et largeur
desdites chambres avec le couvert de tuilles, raboucher
et crépir les murailles avec bon mortier fin et les
blanchir d'un lait de chaux, reboucher encore
70 les murailles au dessus jusques aux crénaux, et
faire dans lesdits greniers une cloison comme
auxdites chambres où sera laissé une porte.

Pour le cabinet qui est à costé de la salle

Le blanchir avec la truelle, y faire une cornisse
75 tout autour avec plâtre, et y redresser une
place de placard.

Pour autres traveaux en général

Il convient élever la muraille dudit cabinet
jusques à l'ancien arc la raboucher et blanchir
80 avec un lait de chaux, toute les murailles qui
ne sont ou ne sont seront rabouchées et blanchies
le seront de mesme, sera bouché une fente
de rocher qui est soubz les lieux, sera fait un
scalié en pied rond pour monter à la salle
85 un autre scalié en quarré pour aller aux ...
de pierre brochée avec bon mortier, la
muraille du devant de la salle sera élevée
de sa hauteur des autres avec semblables
crénaux et finalement un petit couvert
90 au vuide qui se trouve entre les murailles
de ladite salle.
Ainsi ledit devis a esté draissé pour l'exécution
duquel pardevant nous Jean Thomas Ginoux, notaire
royal des lieux de Mollans, Pierrelongue et
95 La Penne soubzigné et en présence des tesmoins bas
nommés ce quinze novembre mil sept cents dix
après midy, ont esté présents noble Esperit Joseph
Marie de Quiqueran seigneur dudit Pierrelongue résidant
à Bédoin d'une part et Jean Bastardy maître masson
100 de la ville du Buix d'autre part, lesquelles partyes soubz
deubes mutuelles et réciproques stipulation et acceptation
ont convenu avoué et recogneu ledit Bastardy avoir
prix le marché desdits ouvrages et réparations et
autrement tout le contenu audit devis ainsi que
105 ledit seigneur les luy a baillées et que ledit Bastardy
promet faire bien et deubement et le tout rendre
fait et parfait au dire de maistres et gens à ce
connoissans entre icy et la saint Jean Baptiste
prochain, fournir tous les matériaux nécessaires,
110 mains de maistres et manuvres, cordages et
eschaffaudages moyenant la somme de six cents
trois livres valeur de l'ordonnance cinquante cinq
eymines du plâtre de Mourmoiron passé à
un tamis de soye randu sur la place payable
115 deux cents livres dans le reste du courant de
ce mois, de cents livres à la nostre Dame de
febvrier prochain et deux cents trois livres à la
fin de l'ouvrage et après le reconnoissance d'icelluy
et quant au plâtre dans le cours des ouvrages
120 et outre ce ledit seigneur fournira tous les bois
de bastisse portes, fenestres et ferrements que
ledit entrepreneur placera pendant le cours de
ses traveaux, ayant convenu que si une foy
lesdits ouvrages estoient finis et que ledit seigneur
125 n'eust pas ses portes pour estre ledit entrepreneur
sera déchargé de les pozer. De plus ont
convenu que nonobstant que par ledit devis il
soit dit que l'escalié de la salle et perron seront de

130 pierre brochée néanmoins *ledit seigneur* fournissant la
pierre l'entrepreneur la tailhera et fera *ledit scalié*
de cette pierre taillée *, plus a esté convenu que *ledit*
seigneur fera oster les débris des appartements dudit chasteau
à mesure desdits ouvrages, finalement que *ledit* entrepreneur
135 sera franc des labours du présent acte duquel *ledit seigneur* luy
fera délivrer *extrait* pour l'observer selon ses forme et
teneur ainsi le tout lesdites *partyés* l'ont resprésenté,
promis, juré, stipulé et accepté pour ce ont
passé les soubsmissions et obligations de tous leurs
140 biens présents et advenirs à toute cours renoncé à tous
droits *contraires* de quoy fait et récité audit/ Pierre
longue, maison de Jean Gardon, aux présences de
noble Allexandre Louis d'Aubery *conseigneur* de La Penne
et noble Dominique de Rassis, chevalier du lieu de
Bédoin, *tésmoins requis* et signés avec *partyés*
145 * a demy quart de rond
J Bastardy Quiqueran
D'Aubery Raxy
Et moy Ginoux, notaire